

----- Courriel original -----

Objet:RE: Appel à lancer la procédure de destitution d'Emmanuel Macron

Date:2019-01-15 15:37

De:xxxxx

À:xxxxx

Monsieur,

Le député Jean-Charles Colas-Roy a récemment reçu votre courrier par lequel vous lui demandez d'engager la procédure de destitution du Président de la République, en application de l'article 68 de la Constitution.

Je vous assure qu'il a porté la meilleure attention à ce courrier, dont une copie se trouve en PJ de ce mail.

Cela-dit, nous tenions à vous faire part de notre étonnement suite à cette prise de position. Vous dites soutenir le mouvement des « gilets jaunes », et nous nul ne vous conteste ce droit. Vous avez bien sûr le droit de vous opposer politiquement à l'action que nous menons et donc au Président de la République, c'est l'esprit de notre démocratie et le député est très attaché à la liberté d'expression de chacun.

Pour autant, je suis assez surpris que vous puissiez demander la destitution du Président de la République, dans le contexte que nous connaissons, au motif que celui-ci manquerait à ses devoirs... Nous croyons au contraire qu'il faut plus que jamais soutenir les institutions de la République et notre modèle de démocratie représentative, en évitant à tout prix de céder aux sirènes du populisme.

Le Président de la République a été démocratiquement élu, et il faut respecter le choix des Français, et ce jusqu'aux prochaines élections. Tel est le fonctionnement de notre démocratie.

Bien cordialement,



xxxxx

Collaborateur parlementaire

Jean-Charles COLAS-ROY, Député de l'Isère

De : xxxxxx

Envoyé : mardi 8 janvier 2019 18:47

Objet : Appel à lancer la procédure de destitution d'Emmanuel Macron

Bonjour,

Soutenant le mouvement des « gilets jaunes », je vous demande solennellement d'user du pouvoir qui est le vôtre en tant que député de la Nation pour lancer au parlement la procédure de destitution d'Emmanuel Macron, en application de l'article 68 de la Constitution.

En vertu de cet article, les parlementaires peuvent en effet se constituer en Haute-Cour et voter la destitution du président de la République « **en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat** ».

Comme une grande majorité de Français, je constate que les manquements de M. Macron à ses devoirs sont devenus foisonnants, évidents, graves et concordants, et qu'ils mettent désormais en jeu la paix civile en France, comme en témoigne le mouvement des « gilets jaunes » et le profond soutien qu'il reçoit dans la population.

Depuis le début de son mandat, M. Macron n'a en effet pas cessé de se soumettre aux puissants tout en s'en prenant aux faibles, de brader les intérêts de la France, d'affaiblir l'unité nationale et la démocratie, et de piétiner le droit international, alors que ses devoirs les plus éminents lui commandaient de faire exactement l'inverse.

Veillez trouver un dossier complet concernant cette procédure et listant les violations de la Constitution par le Président de la République en pièce jointe.

Cordialement,

--

xxxxx

Responsable UPR pour les territoires Isérois suivants : Haut Rhône Dauphinois / Porte des Alpes / Vals du Dauphiné / Isère rhodanienne